

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3456

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3456**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la propreté dispose de locaux installés provisoirement sur le site du marché d'intérêt national (MIN), bâtiment D3, pour les agents de nettoyage. Cette implantation a été mise en œuvre en 2010 pour répondre aux besoins d'entretien des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence. Parallèlement, un projet est à l'étude pour réunir, dans un même lieu, les services communautaires de nettoyage, les services de la Ville de Lyon en charge des espaces verts et une subdivision de la direction de l'eau dont les locaux sont loués au sein du parc de l'artillerie à Gerland, (immeuble HELIOS). Cela permettrait d'améliorer la coordination de la gestion globale des espaces publics, conformément aux orientations du cadre stratégique de propreté 2010-2014. Ces besoins seront finalisés avec la collaboration de la Ville de Lyon, à l'issue d'une phase d'expérimentation.

Toutefois, l'avancement de ce projet et les recherches de site n'ont pas permis de dégager une implantation pérenne conforme aux besoins, dans un délai compatible avec l'avancement de la ZAC Confluence.

En effet, la 2° tranche de la ZAC Confluence s'apprête à passer en phase de réalisation et le bâtiment actuel D3 occupé par les services de la propreté devra être démoli fin 2013-début 2014, pour permettre la construction d'un parking dans le cadre des premières constructions de ce tènement.

Compte tenu de ces échéances il convient donc de transférer les locaux provisoires situés actuellement dans le bâtiment D3, dans le bâtiment C4, toujours provisoirement.

Ces locaux devront répondre aux besoins réactualisés de la direction de la propreté, soit la mise à disposition d'une surface de 425 mètres carrés :

- 165 mètres carrés de locaux pour le personnel à aménager en conformité avec le code du travail. Ils seront composés de locaux de vie, de sanitaires et vestiaires, (hommes et femmes), d'un réfectoire commun pour 41 personnes et d'un bureau pour le personnel encadrant,

- 260 mètres carrés de locaux pour les matériels. Les locaux de stationnement des balayeuses seront traités conformément à la réglementation, ils comporteront une aspiration mécanisée adaptée ainsi qu'un éclairage anti déflagrant. Des mains courantes seront installées pour être conforme à la réglementation en matière de sécurité des travailleurs.

Une aire de lavage est également prévue en extérieur. Elle sera équipée d'une fosse de décantation et raccordée aux canalisations d'évacuation à créer.

Sur le plan financier, le montant total des travaux envisagés est de 300 000 € TTC :

	Locaux à destination du personnel	Locaux pour le matériel et aire de lavage
Montant € HT	80 000	170 800
TVA	15 680	33 477
Montant total € TTC	95 680	204 277
Coût total du projet € HT	250 800	
Coût total du projet € TTC	299 957 arrondis à 300 000	

Dans la mesure où ce transfert provisoire de site est rendu indispensable par la réalisation de la phase 2 de la ZAC Confluence, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence participe financièrement à leur réalisation pour un montant estimé de 250 800 €, ajustable au coût réel effectivement constaté. Un projet de convention définissant le montant et les modalités de versement de cette participation devra être conclue entre la Communauté urbaine et ladite société ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation des travaux nécessaires au transfert des locaux utilisés par les agents de la direction de la propreté à la zone d'aménagement concerté (ZAC) Confluence,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence définissant les modalités de financements des travaux.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P24 - Nettoyement pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses et 250 800 € en recettes à la charge du budget principal pour 2013 sur l'opération n° 0P24O2101 individualisée le 11 janvier 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 470 000 € TTC en dépenses et 250 800 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.